



RAPPEL

- - Délai d'expédition par avion : 3 jours selon la date de réservation
- - Délai d'expédition par bateau : 28 à 30 jours
- Paiement par virement, espèce, Carte bancaire, par chèque.

Dans tous les cas, toute expédition est conditionnée par la réception effective des sommes dû dans notre compte bancaire.

Vous devrez nous fournir :

- La pièce d'identité de l'expéditeur
- Les factures d'achat ou attestation de donation
- Imprimé et remplir l'inventaire
- Imprimé et signé le mandat de représentation direct douane

Imprimé et accepté nos conditions générales de vente

ADRESSE D'ENTREPÔT	ADRESSE DE LIVRAISON DES COLIS
<p>Livraison petits colis</p> <p>DINGUISSA EXPRESS 33 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 93420 VILLEPINTE</p> <p>Tél : + 33 9 80 93 92 62 GSM : + 33 6 65 29 07 97</p> <p>RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS</p>	<p>Livraison uniquement par le transporteur</p> <p>DINGUISSA EXPRESS 14 AVENUE DU VALQUIOU BAT C6, ENTREPÔT EPSP 93290 TREMBLAY EN France</p> <p>Tél : + 33 9 80 93 92 62 GSM : + 33 6 65 29 07 97</p>



MANDAT DE REPRESENTATION DIRECT DOUANE

Je soussigné(e)(nom de l'expéditeur)

Demeurant.....

Adresse mail :

Téléphone :

Donne par le présent mandat délivré à toutes les agences de la SARL DINGUISSA EXPRESS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000 Euros, dont le siège social est à BOBIGNY (93000)

2 - 6 Avenue Henri Barbusse, immatriculée au RCS et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 538 186 461

Adresse bureau : 2 /6 Avenue Henri Barbusse 93000 Bobigny.

Tous pouvoirs pour me représenter auprès de tous les bureaux des Douanes françaises et étrangère, dans le cadre de la représentation directe conformément à l'article 5.2.1 du Code des Douanes Communautaire (Article 26 de la Loi des finances rectificative n°97-1239 du 29 décembre 1997), en la personne de ses salariés habilités, afin de :

- Etablir, signer et déposer en mon nom et pour mon compte toutes déclarations de douane à l'importation et à l'exportation et de façon générale, faire tous actes concernant le service des douanes,
- Me représenter auprès des autres Administrations ou tout organisme compétent pour la réalisation des opérations confiées (sanitaire, phytosanitaire, vétérinaire, accises, etc.....).
- Recevoir tout remboursement, en donner acquis et retirer tout certificat et en donner reçu.

Je demande à la SARL DINGUISSA EXPRESS de mettre en place elle-même, et d'utiliser leurs propres crédits en douane (Crédit d'Enlèvement et Crédit d'Opérations Diverses) pour l'exécution des opérations ci-dessus, en mon nom et pour mon compte. La Sarl DINGUISSA EXPRESS pourra à tout moment refuser de traiter telle ou telle opération en douane en raison des réglementations applicables, ou d'une insuffisance des crédits en douane, ou pour tout autre motif ; j'ai bien noté que la SARL DINGUISSA EXPRESS n'assurent pas de représentation fiscale (ponctuelle ou globale).

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente de LA SARL DINGUISSA EXPRESS et les accepte.

Le présent mandat prend effet à compter duet pour une opération seulement/ ou, pour l'opération suivante (Identification de l'opération concernée)

Fait à....., le.....

Signature client + Bon pour accord

Représentant directe douane dans les conditions ci-dessus



Transport. Messagerie. Logistique. Transit

Fret Aérien & Maritimes

IMPORT – EXPORT

LICENCE TRANSPORT N° 2011/ 11/ 0004013

N° EORI Aut. DOUANE: FR53818646100025

Tél ++ 33 1 82 30 26 72

Fax :

See com. ++ 33 6 65 29 07 97

Mail : colis@dinguissaexpress.fr



CODE :

FICHE D'INVENTAIRE ou FICHE D'INFORMATION

EFFETS A USAGE / PERSONNEL ou COMMERCIAL

EXPEDITEUR	DESTINATAIRE
DINGUISSA EXPRESS 2-6 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY ☎ : + 33 1 82 30 26 72 / + 33 6 65 29 07 97 ✉ : envoi.colis@dinguissaexpress.fr	NOM : ADRESSE FINAL : VILLE : TEL :

Nombre de colis		Effets personnels ?	
Nombre de palette		Effets commerciaux ?	
Incoterm			
FRET AERIEN		FRET MARITIME	

Récupération TVA ?		
Dangereux ?		
Téléphone		
Batterie aux LITHIUM		

Code Douane	Désignation	REFERENCE	Valeurs HT	TVA	Valeurs TTC

L	
I	
H	
Poids Total	
Volume m3	

Date :
Signature

Extrait CGV DINGUISSA EXPRESS

SASU DINGUISSA Express au capital social de 8000 EUR

Bureau & Siège social : 2/6 Avenue Henri Barbusse 1ere étage - 93000 Bobigny /RCS BOBIGNY 538 186 461 Code APE: 5229A

TVA INTRA : FR21538186461 Paiement par virement : RIB DINGUISSA EXPRESS : FR63 2004 1000 0157 8420 0E02 039

BIC : PSSTFRPPPAR www.dinguissaexpress.fr

Transport. Messagerie. Logistique. Transit

Fret Aérien & Maritimes

IMPORT – EXPORT - LICENCE TRANSPORT N° 2011/ 11/ 0004013

N° EORI Aut. DOUANE: FR53818646100025

Tél ++ 33 1 82 30 26 70 - Fax : ++ 33 9 84 28 66 12

Site web. ++ 33 6 65 29 07 97 - Mail : envoi.colis@dinguissaexpress.fr



Fret aérien

Liste des produits interdits :

- Toute espèce animale vivante
- Lingots (quelque soit le métal)
- Documents et titres négociables au porteur
- Armes à feu, munitions, explosifs et armes
- Restes humains et cendres
- Marchandises illégales
- Devises
- Pierres précieuses brutes
- Ivoire

Liste soumises à restriction :

- Bijoux ou objets fabriqués avec des métaux ou pierres précieuses
- Imitations d'armes à feu, d'explosifs ou de munitions
- Fourrures
- Bijoux fantaisie et Montres
- Cigarettes et cigarettes électroniques
- Antiquités, objets d'art et livres d'art
- Marchandises dangereuses réglementées
- Produits périssables - Produits financiers ou négociables (cartes SIM, cartes de crédit vierges ou activées, chèques, tickets de loterie, cartes téléphoniques prépayées, Traveller's Chèques, etc.).

Fret Maritime:

- Les opérations de douane export / BL- BSC - VGM
- N.B : le lieu de positionnement doit être accessible à notre routier

Notre tarif comprend

- Enlèvement des colis
- Empotage et chargement par vos soins (Temps imparti / 2 heures pour CT 20Dry, 3 heures pour CT 40 Dry, au delà 100€/h de plus par heure).
- Les taxes informatique et douanière au départ
- La mise à bord du navire et le transport maritime
- La surcharge pétrole applicable pour le mois.

Notre tarif ne comprend pas :

- Les opérations de douane, le traitement du dossier et la Re-livraison, droits de douane
- Assurance, expertise, visite douane, surestaries, stationnement, les frais d'Escort à destination.

Rappel : Paiement avant traitement de dossier et expédition. Par carte bancaire, espèce limite 1200€, chèque après encaissement.

L'Acceptation de produits dangereux est soumise à la présentation des certificats dûment remplis et signés, à l'accord préalable des compagnies et autorités portuaires, ainsi qu'aux contraintes et restrictions de livraison portuaires ; L'exportateur devra également nous fournir une déclaration de dangereux correctement remplie ainsi que la fiche de données de sécurité à la livraison dans notre dépôt correspondant aux marchandises exportées.

Article 2 - PRIX DES PRESTATIONS

- Dans tous les cas, l'emballage doit être fait correctement dans les normes de transport aérienne ou maritime, pas de chargement en vrac qui compliquent des agents des douanes lors de visite physique.

- Sans dangereux (produits d'entretien, aérosol, parfum etc., sans médicaments, sans dentrée périssable, sans alcool (vin, champagne etc.) frigo/congélateur à la norme CFK, sans pièces détachées, pièces moteur comme les boites de vitesse ou autres pièces susceptible de contenir des agents polluants (huile, essence etc.) sans pneus occasions.

- Pour le positionnement du Conteneur :

Le conteneur reste sur le châssis du camion (2h pour le 20 dry et 3h pour le 40 dry)

- Document à fournir : Inventaire des effets, représentation en douane fournie par nos soins, photocopie de votre identité, éventuelles factures ou attestations.

- Attestation signée par l'expéditeur certifiant que les produits sont en état de fonctionnement et ne sont pas considérés comme déchets pour ce qui concerne l'électroménager et l'informatique ;

2.1 - Les prix sont calculés sur la base des informations fournies par le donneur d'ordre (le client), en tenant compte notamment des prestations à effectuer, de la nature, du poids, et du volume de la marchandise à transporter et des itinéraires à emprunter.

Les cotations sont établies en fonction du taux des devises au moment où lesdites cotations sont données.

Elles sont également fonction des conditions et tarifs des substitués ainsi que des lois, règlements et conventions internationales en vigueur.

Si un ou plusieurs de ces éléments de base se trouvaient modifiés après la remise de la cotation, y compris par les substitués de DINGUISSA EXPRESS., de façon opposable à ce dernier, et sur la preuve rapportée par celui-ci, les prix donnés primitivement seraient modifiés dans les mêmes conditions.

Il en serait de même en cas d'événement imprévu, quel qu'il soit, entraînant notamment une modification de l'un des éléments de la prestation.

- le stockage: la franchise stockage est de 12 jours, passé ce délai, il vous sera facturé 12€ par jour.

Nos tarifs sont afficher à titre indicatif et peuvent être changé et s'adapter.

Aucun remboursement des frais ne pourra être effectué après réajustement des volumes et poids en faveur de

DINGUISSA EXPRESS. Par contre, si vous nous communiquez des informations erronées pour le calcul des poids et volume de vos colis, un réajustement des frais vous sera réclamé avant tout envoi des colis.

N.B : Le contenu des colis sont vérifié avant tout expédition, ce qui peut nous emmener à défaire vos emballage.

Toute fois, si vos colis séjourne plus de 24h dans nos locaux, toute annulation d'expédition de fret sera soumise à une taxe forfaitaire de 150 € après acquittement des frais de stockage et de manutention, les frais de retour sera à votre charge..

Info : Nous attirons également votre attention sur le fait qu'en cas d'infraction celle-ci ne relève pas d'une simple contentieux douanier, mais d'un délit et que le procès verbal est transmis systématiquement au Procureur de la République pour des poursuites pénales.

Nous ne pourrions, conformément à l'article L132-5 du code de commerce, être tenus pour responsable de tous préjudices résultant de la part et/ ou avarie de vos marchandises survenus durant les opérations de transport.

Bon pour acceptation des Conditions de Vente

(Signature client)

RIB DINGUISSA EXPRESS :

IBA - FR63 2004 1000 0157 8420 0E02 039 - BIC PSSTFRPPPAR

- PayPal : contacts@dinguissaexpress.fr

- Mandat par Western union ou Money-Gram :

Nom : DINGUISSA BOUNGOU

Prénom : Alfred

Pays : France

Dans tous les cas, toute expédition est conditionnée par la réception effective des sommes dû dans notre compte bancaire.

Vous devrez nous fournir :

- La pièce d'identité de l'expéditeur
- Les factures d'achat ou attestation de donation
- Imprimé et remplir l'inventaire
- Imprimé et signé le mandat de représentation direct douane
- Imprimé et accepté nos conditions générales de vente

SARL DINGUISSA Express au capital social de 8000 EUR

Bureau & Siège social : 2/6 Avenue Henri Barbusse 1ere étage - 93000 Bobigny

RCS BOBIGNY 538 186 461 Code APE: 5229A TVA INTRA: FR21538186461

www.dinguissaexpress.fr

Membre d'une association agréée : accepte le paiement par chèque